



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P029_2024

Date : 26/01/2024

OBJET : Réhabilitation-extension d'INTECHMER - Cherbourg-en-Cotentin - Lots 9 et 18

Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER), l'Agglomération du Cotentin a lancé deux procédures répartissant les 21 lots de l'opération, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 2° du Code de la Commande Publique avec 6 lots lancés suivant une procédure adaptée, et 15 lots suivant un appel d'offres ouvert.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, 6 lots non attribués ont été relancés par le biais d'un nouvel appel d'offres ouvert.

Sur ces 6 lots, les 4 lots suivants n'ont pas été attribués et sont à relancer :

- Le lot 5 - Couverture-étanchéité,
- Le lot 6 - Façades enduites,
- Le lot 15 - Ascenseur,
- Le lot 17 - Installation photovoltaïque.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres pour les lots 9 et 18, il est proposé de signer les marchés qui ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 15 décembre 2023, avec les entreprises ci-dessous :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
Lot 9 - Menuiseries intérieures	AMC FOLLIOT
Lot 18 - Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires	FOUCHARD

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les décisions d'attribution prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 décembre 2023,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour la réhabilitation-extension d'Intechmer à Cherbourg-en-Cotentin avec les entreprises suivantes :
 - Lot 9 - Menuiseries intérieures : Entreprise **AMC FOLLIO**T - 64 Avenue Jean Monnet - 50700 VALOGNES pour son offre de base d'un montant total de 733 531,57 € HT soit 880 237,88 € TTC,
 - Lot 18 - Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires : Entreprise **FOUCHARD** - Avenue de Verdun - 50200 COUTANCES pour son offre « variante 12 » d'un montant total de 1 404 304,74 € soit 1 685 165,69 € TTC, comprenant :
 - une tranche ferme de 1 385 720,66 € HT, soit 1 662 864,79 € TTC,
 - une tranche optionnelle 1 « Mise en œuvre d'une PAC géothermique » de 2 741,82 € HT, soit 3 290,18 € TTC,
 - une tranche optionnelle 2 « traitement de l'eau par ondes oscillatoires » de 15 842,26 € HT, soit 19 010,71 € TTC,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'à la fin des travaux d'INTECHMER,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Enveloppe n°LC 78909 ACP- Imputation 2313,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE